

recus la pluie sur mon dos, je grelottai de tous mes membres. Nous allions ainsi dans la nuit obscure, pataugeant, couverts de fange, exténués. Maudite rue, maudite liberté, et comme je souhaitais ardemment l'esclavage!

Au jour, le dogue, voyant que je chancelais : — Eh bien ! me demanda-t-il, en avez-vous assez ?

— Oh ! oui, lui répondis-je.

— Voulez-vous rentrer chez-vous ?

Certes ! mais comment retrouver la maison ? — Venez, la leçon suffira, je pense. — Ce matin je vous ai vu sortir, j'ai compris qu'un pauvre toutou comme vous n'était pas fait pour les joies après de la rue. Je connais votre demeure, et je vais vous mettre à votre porte.

Il disait cela simplement, ce digne chien. Lorsque nous fûmes arrivés :

— Adieu, me dit-il sans témoigner la moindre émotion :

Non, m'écriai-je, nous ne nous quitterons pas comme cela. Vous allez venir avec moi. Nous parlerons le même langage et la même patée. Mon maître est un brave homme...

Il ne me laissa pas achever.

— Taisez-vous, me dit-il brusquement, vous êtes un enfant. Si je me présentais, votre maître me mettrait à la porte d'un coup de pied, et il aurait raison. Qui voudrait d'un vieux chenu comme moi qui a laissé de ses poils dans tous les ruisseaux de Paris ? J'ai vécu sur les tas d'ordures, je mourrai sur un tas d'ordures.. Bonsoir.

Et il alla se coucher sur la place voisine, au soleil levant.

Quand je rentrai, votre grand oncle prit le fouet et m'administra une correction que je reçus avec une joie profonde. Je goûtai largement la volupté d'avoir chaud et d'être battu. Pendant qu'il me frappait, je songeais avec délices à la viande et au sucre que je mangerais dans la journée.

Ah ! voyez-vous, conclut Tom en s'allongeant devant la braise, le véritable bonheur, l'idéal, mon cher maître, est d'être enfermé et battu dans une pièce où il y a du sucre et de la viande. Je parle pour les chiens. — (Figaro.)

EMILE ZOLA.

Les personnes à qui nous adressons L'ELECTEUR sont priées de nous envoyer le montant de leur abonnement qui ne peut être moindre que de six mois. Si elles ne veulent pas s'abonner, elles sont priées de le renvoyer.

QUEBEC :

SAMEDI, 2 FÉVRIER 1867.

Nous donnons aujourd'hui le compte rendu de l'assemblée tumultueuse qui a eu lieu jeudi soir, dépourvu de commentaires. Et pourquoi en ferions-nous, des commentaires ? Tout ce que nous pourrions dire sur le plan de reconstruction serait totalement inutile ; car au point où en sont rendus les esprits, nous courrions risque de passer pour les ennemis des incendiés, d'être l'expression achetée du comité de secours. Pourtant nous avons, il y a plus d'un mois, à l'occasion d'un article plein de fiel et d'outrage du *Daily News*, nous avons, disons-nous, traité la question des incendiés à un point de vue désintéressé ; nous avons cru qu'une certaine classe d'hommes en voulait à notre nationalité, et nous n'avons pas craint de dire toute notre pensée. Nous avons essayé de mettre nos compatriotes, éprouvés par une immense calamité, en garde contre ceux qui avaient vu d'un œil jaloux les rôtissants progrès que deux localités, municipalement séparées, avaient faits depuis 1845. Nous nous étions donc placés à au point de vue des progrès accomplis dans Québec, et de cette population canadienne française si éminemment libérale envers les autres nationalités qui parlent la langue anglaise.

Eh bien ! il paraît que nous nous sommes trompés ! Le système du *tenantry*, dont nous avons parlé trois semaines avant le *Journal de Québec* : l'expropriation, l'occupation des lots par des spéculateurs ; enfin tout ce que nous avons entrevu de fatal pour notre nationalité, toutes ces craintes, toutes ces préoccupations, tout rent redoublées à de vaines théories, qui ont pas plus de réalité qu'un mirage !

Ce sont les habitants de St. Sauveur qui le veulent ainsi ; ils demandent immédiatement la solution de tous ces graves problèmes : " donnez-nous notre argent ! "

En présence d'une pareille détermination, nous nous sentons découragés ; car nous chérissons nos théories ; et nous sommes on ne plus peiné d'en voir crouler l'échafaudage. Mais sommes-nous assez saisi de découragement pour revenir sur nos pas, et désavouer l'expression de nos sentiments et de nos opinions ? Non ! disons : non ! Nous attendrons que le calme se fasse dans l'esprit des incendiés ; car les conseils, les appels à une meilleure compréhension de leurs intérêts seraient pris, dans les circonstances actuelles pour des expressions de malveillance. Les rôles seraient changés : a nous les avanies, aux autres toutes les caresses de la popularité !

ASSEMBLÉE A LA SALLE JACQUES CARTIER.

Jeudi soir, les incendiés de St. Roch et St. Sauveur se réunissaient en assemblée à la salle Jacques Cartier, dans la vue de s'occuper du plan de reconstruction adopté par le comité de secours. L'assistance se composait principalement de gens appartenant à la localité de St. Sauveur. M. Hamel, notaire, proposa la nomination d'un président, et le cho x ayant tombé sur M. Charland, constructeur de navires, M. Hamel consentit à agir en qualité de secrétaire. C'est ce monsieur qui prit le premier la parole pour expliquer le but pour lequel l'assemblée était appelée à délibérer. Le plan de reconstruction, suivant lui, était fait pour compromettre les intérêts des incendiés. Il ne doutait pas que le comité n'eût dépassé ses pouvoirs. Ceux qui ont fait les dons en argent, avaient dans la pensée qu'il se distribueraient immédiatement parmi les nécessiteux, et personne n'avait le droit de les en priver. La majorité des incendiés se trouve dans l'impossibilité de reconstruire aux conditions imposées par le comité de secours. Donc la distribution de l'argent parmi les victimes de l'incendie devait se faire sans délai. Après ces quelques remarques, il lut une motion de M. M. Plamondon et Lachance, comportant la formation d'un comité de vingt et une personnes, pour s'enquérir de la disposition générale des secours confiés au comité de secours ; pour nommer une députation de six à dix membres qui irait demander au comité général une prompte distribution de l'argent qu'il possède. — M. le Dr. Rousseau prit la parole pour engager les incendiés à agir avec précaution, et générosité envers le comité de secours dont la plupart des membres avaient fait leur devoir. Que les incendiés usent d'un langage convenable dans la confection de leur motion et évitent d'insulter qui que ce soit. La conduite des membres du comité de secours a été exemplaire jusqu'à ce moment et il espère que les incendiés donneront un démenti au deux journaux anglais de cette ville qui ont calomnié les populations de St. Roch et St. Sauveur. — M. le Dr. Rousseau fut bruyamment applaudi. — La motion ayant subi quelques changements, quant à la partie où il était question de la demande immédiate de l'argent, fut unanimement adoptée. — M. M. Jean Lacasse et Prudent Derouin proposèrent que six membres du comité spécial formeraient un quorum. — M. J. W. Cooke, avocat, s'adressa alors à l'assemblée et lui fit comprendre que les neuf dixièmes des fonds provenaient des Anglais, lesquels n'avaient pas mis à leurs dons la condition des maisons à reconstruire, en pierre, en brique ou en bois. Ils avaient donné pour soulager immédiatement la détresse que la grande calamité du 14 Octobre avait causée. Le plan du comité était en opposition flagrante à la majorité des donateurs. Il n'était donc pas surpris de voir les incendiés s'élever aussi unanimement contre un pareil plan. S'il est une chose qu'ils ne doivent pas oublier, c'est l'appui que les membres anglais du comité de secours leur ont donné en demandant sans cesse que la misère fut secourue sans retard. — M. L. H. Huot, avocat, réclama de l'assemblée la permission de dire deux mots. Il est surpris de voir M. Cooke, le fils du Révérend M. Cooke, qui n'a cessé, au sein du comité de secours, de faire obstacle à ceux qui s'intéressaient le plus aux victimes de l'incendie. Dès le lendemain de la catastrophe, il avait lui-même refusé le rev. M. Cooke, qui plus tard,

inspirait les écrivains du *Daily News* et du *Morning Chronicle* dans leurs diatribes à l'adresse de notre nationalité. Il a contribué le plus à faire relentir les souscriptions. Il ne blâmait pas les incendiés d'avoir refusé de signer une adresse pour exprimer leur gratitude envers MM. Grant et Watkin, mais il croyait qu'il eût été sage dans leur intérêt de le faire. Cinquante mille piastres sont encore à venir, et l'attitude prise par eux, est de nature à empêcher l'envoi de cette somme. — M. Cooke se leva pour répondre à M. Huot, mais le tumulte devint à son comble. M. Huot qui, s'étant retiré, se plaça sur le bord de l'estrade. Une altercation s'en suivit. Quelques uns criaient contre M. Cauchon, d'autres appelaient M. Huot ; ceux-là réclamaient la parole pour M. Cooke, on vociférait, on sifflait et on finit par se chamailler un peu. Quant à M. Cooke, il persistait toujours à parler et finalement réussit à se faire entendre un peu. Il dit qu'il n'était pas responsable des actes de son père, mais qu'il était fier de la position qu'il avait prise au comité de secours. Comme tous les membres anglais de ce comité, son père avait appuyé libéralement ceux qui voulaient du soulagement immédiat. Ce n'était pas la faute de Dr. Cooke si l'argent était gardé par le comité. C'est à cette période de l'assemblée que le tumulte recommença, M. Huot fut pris à la gorge, M. Cooke chûta de son siège. L'assistance se partagea en ceux qui se sauvaient et en ceux qui se seraient volontiers battus. Après les appels réitérés à l'ordre par les occupants de l'estrade, le calme se rétablit et l'on put lire une troisième motion de M. Jean Langlois à l'effet de nommer les personnes suivantes à former le comité : — MM. G. Dufresne, maire de St. Sauveur ; J. B. Hamel, G. Charland, O. Plamondon, F. X. Moisan, Ed. Dolbec, P. Bontin, L. Thérrien, L. Saucier, J. Bigaquette, J. Lacasse, J. Tapin, F. X. Marquis, T. Leclair, T. Traversie, F. Bigaquette, E. Moisan et Thomas Décroiselle. — Des remerciements au président furent votés et l'assemblée se dispersa paisiblement.

Jeudi l'après midi, Mr Glover proposait au comité de distribution la résolution suivante :

" Qu'en conséquence de la misère qui règne parmi les incendiés, par le manque d'emploi chez un grand nombre, et par la rigueur du climat à cette saison, une nouvelle distribution d'argent soit faite à chaque victime de l'incendie, sans distinction, à raison de deux piastres par tête, la quelle distribution sera répartie aux différents comités locaux, comme suit :

Familles Personnes \$			
Comité de Mr. Charest	1719	8595	17,190
" " Lefebvre	750	3750	7,500
" " Racine	746	3730	7,460
" " M. Gauvran	184	920	1,840
" " Anclair	158	790	1,580
" " Cooke	115	575	1,150
	3672	18,360	36,720

Et que chaque président des comités locaux s'entenu de faire rapport dans la huitaine des incendies secourus, et de mentionner la balance que lui restera en mains à cette époque.

Mr. Cauchon s'est opposé à cette motion et l'a fait rejeter, sous prétexte que ce serait démoraliser la population que de leur mettre cet argent entre les mains. A cela, Mr. Glover a répondu que les citoyens de St. Roch et St. Sauveur, ayant, pour la plupart, économisé sur leur faible salaire, de quoi bâtir une petite maison, avaient donné par la même une garantie qu'ils étaient des gens d'ordre ; que l'argent placé entre leurs mains serait bien employé ; que le comité avait à sa disposition \$76,800, à part les \$200,000 consacrés à la reconstruction des maisons ; et qu'il était de son devoir d'en distribuer une partie maintenant, une somme de deux piastres par tête ou dix piastres par famille. L'un portant l'autre, serait suffisant pour leur faire traverser la saison la plus rigoureuse de l'année et qu'ensuite ils pourraient se suffire à eux-mêmes. Il insista surtout sur ce que le système de secours partiels a de défectueux et d'humiliant pour des personnes habituées à vivre dans l'aisance ; on les oblige à faire antichambre, à visiter Pierre Jacques avant d'avoir quelques secours ; aussi il arrive qu'un grand nombre préfèrent s'en passer plutôt que de se soumettre à pareille humiliation. M. Glover fit observer qu'il n'y avait que les mendiants criards qui recussent quelque chose ; en donnant deux piastres par tête chaque personne pourrait aller les toucher comme un ouvrier qui va à la paie, c'est-à-dire toucher une chose due. Toutes ces raisons n'ont pu prévaloir, et la motion mise aux voix, a été perdue. M. Glover a donné avis qu'il reviendrait à la charge devant le comité général. Espérons qu'il réussira.